Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Le Ministre

Paris, le - 7 NOV. 2008

Madame, Monsieur,

Chaque nouvelle affectation marque une étape importante dans un parcours professionnel. Je sais les espoirs, mais aussi les appréhensions qui se créent autour de cette démarche. L'Etat, qui est votre employeur, doit aussi être votre partenaire dans ce projet de mobilité et savoir prendre en compte votre situation personnelle et professionnelle.

Je veux aussi améliorer la qualité de la relation qui vous unit à votre employeur, le ministère de l'Education nationale et ses services académiques, notamment pour ceux d'entre vous qui souhaitent obtenir une mutation, qu'il s'agisse d'un mouvement inter ou intra académique, inter ou intra départemental.

C'est pourquoi j'ai demandé que soit mis à votre disposition un dispositif d'aide et de conseil qui apportera à chacun d'entre vous des réponses personnalisées et vous informera du résultat de votre demande de mutation.

Un nouveau service d'aide et de conseil personnalisés « **Info mobilité** » est désormais mis en place depuis le 6 novembre 2008. Vous pouvez le contacter au **0 810 111 110**[1], 7 jours sur 7, de 9h à 21h jusqu'au 8 décembre 2008. Ce nouveau service vous guidera, avant et durant la période de saisie des vœux, et communiquera à chacun d'entre vous, prioritairement, le résultat de votre demande de mutation au cours des différentes étapes de la procédure.

.../...

[1] Pour le coût d'un appel local depuis un poste fixe.

110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

Après le 8 décembre, vous pourrez vous adresser aux cellules téléphoniques académiques et départementales créées pour assurer également un suivi de qualité de votre demande de mutation.

Des informations plus détaillées sur cette opération vous seront régulièrement données tout d'abord par vos chefs d'établissement, vos directeurs d'école et par les membres des corps d'inspection, mais aussi par des documents d'information disponibles dans vos établissements et sur les sites académiques. Vous recevrez aussi régulièrement des informations par le biais d'i-prof.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer que pour accompagner votre projet de mobilité, j'engage une négociation avec les entreprises bancaires pour que ceux d'entre vous qui achètent un logement principal, l'année où ils effectuent une mobilité inter académique ou inter départementale, puissent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un **prêt à taux zéro** sur une partie de leur acquisition.

Je ne manquerai pas de vous informer prochainement des modalités d'accès à ce dispositif de prêt à taux zéro. A travers cette mesure, je veux vous rappeler ma détermination à poursuivre mon action dans la voie de la revalorisation de la condition enseignante, conformément aux engagements du Président de la République.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Xavier DARCOS